Règlement Challenge "MILLEMÈCHES" RCI 1-3

Lors de l'AG 2001 j'offre au CSBB une channe argovienne en étain pour le challenge mentionné ci-dessus :

Pour la remise du challenge le règlement suivant est valable :

- 1. Le prix sera décerné dans la catégorie sport RCI (règlement de concours international) dans les classes 1 à 3. Le participant avec le plus de points est le vainqueur.
- 2. On prend en compte uniquement les concours réussis (avec Ment) Ils doivent être noté dans le livret de travail rouge du SCS.
- 3. Le conducteur qui gagne le challenge trois fois consécutivement peut garder la channe définitivement.
- 4. Le fondateur du prix est exclu du concours.
- 5. Les frais pour graver la channe sont prises en charge par le donateur.

Gippingen, le 20 février 2001

Elevage "des Millemèches" Deborah Koch